

NOTE DE PRESENTATION

COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU)

2024

Contenu

1	LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	2
2	CADRE REGLEMENTAIRE	2
3	PRESENTATION GENERALE.....	3
4	COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2024 – PRESENTATION AGREGEE DES RESULTATS DE CLOTURE.....	3
5	LE BUDGET PRINCIPAL	4
5.1	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
5.2	L'EPARGNE	10
5.3	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	11
6	LES BUDGETS ANNEXES (montants en € HT).....	13
6.1	BUDGET REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.....	13
6.2	BUDGETS BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	14
6.3	BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (10 ZONES D'ACTIVITES)	15
6.4	BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (PPV)	17
6.5	BUDGET EAU.....	18
7	LE BUDGET VERT	21

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2025

1 LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU) qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Les collectivités qui produiront nouvellement un CFU à partir des comptes de l'exercice 2024 ne le feront plus dans le cadre de l'expérimentation.

Cependant, les collectivités souhaitant s'inscrire dans le CFU sur leurs comptes 2024 étaient invitées à le formaliser par écrit (courrier, courriel) auprès de leur comptable.

Le CFU 2024 sera donc le 1^{er} de la Communauté de Communes Saint Méen – Montauban.

2 CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Saint Méen - Montauban.

Le budget 2025 a été voté avant le vote du compte financier unique 2024 lors de la séance du conseil communautaire du 23 janvier 2025.

Comme le compte financier unique (CFU) 2024 n'a pas été adopté, le budget primitif 2025 a été voté **sans reprise des résultats**. L'assemblée délibérante doit donc adopter un budget supplémentaire (à la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif), qui intégrera les résultats de l'exercice précédent, qui comportera les restes à réaliser en dépenses et en recettes et permettra également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

3 PRESENTATION GENERALE

La CCSMM comprend un budget principal et 5 budgets annexes :

- Le budget principal, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics,
- 1 budget annexe Bâtiments industriels et commerciaux (BIC)
- 1 budget annexe Zones d'Activités Economiques (ZAE)
- 1 budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
- 1 budget annexe Panneaux Photovoltaïques (PPV)
- 1 budget annexe Eau

4 COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2024 – PRESENTATION AGREGEE DES RESULTATS DE CLOTURE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT			TOTAL
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
> BUDGET PRINCIPAL	12 186 190,52	18 971 095,76	6 784 905,24	7 276 298,97	3 903 758,08	-3 372 540,89	3 412 364,35
> BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	768 077,85	688 072,19	-80 005,66	452 143,09	484 492,49	32 349,40	-47 656,26
> ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	11 286 856,44	11 311 102,61	24 246,17	10 918 385,51	10 900 299,26	-18 086,25	6 159,92
SOUS TOTAL	24 241 124,81	30 970 270,56	6 729 145,75	18 646 827,57	15 288 549,83	-3 358 277,74	3 370 868,01

Budgets annexes autonomes	SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT			TOTAL
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
> REOM	3 025 650,63	3 143 738,11	118 087,48	0,00	0,00	0,00	118 087,48
> PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	2 118,90	6 007,39	3 888,49	233,56	10 804,91	10 571,35	14 459,84
> EAU	1 531 708,20	3 158 339,76	1 626 631,56	1 472 172,70	2 236 597,85	764 425,15	2 391 056,71
TOTAL BUDGETS CONSOLIDES	28 800 602,54	37 278 355,82	8 477 753,28	20 119 233,83	17 535 952,59	-2 583 281,24	5 894 472,04

Résultat consolidé

Les CFU 2024 de l'ensemble des budgets (hors budgets annexes autonomes) de la Communauté de Communes présentent un résultat consolidé de 3,37 M€ contre 3,71 M€ en 2023 (section de fonctionnement et d'investissement confondues, reports résultats 2023 compris et hors budgets autonomes).

Sur le budget principal, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 19,86 % entre 2023 et 2024 alors que les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 3,22 %. La progression des recettes en 2024 s'explique principalement par des mouvements inter-budget en lien avec les régularisations de calculs des stocks des ZAE sollicitées par le SGC de Montfort sur Meu.

L'endettement global (hors budgets annexes REOM, PPV, et EAU) de la collectivité au 31 décembre 2024 s'élève à 6,19 M€ contre 7,32 M€ au 31 décembre 2023.

La capacité de désendettement (budget principal et budgets annexes bâtiments industriels) est faible (1 an), la Communauté de Communes est donc très peu endettée.

Les effectifs rémunérés de la Communauté de Communes au 31 décembre 2024 étaient de 99,94 agents (ETP) dont 2 agents non permanents, 8 agents contractuels en remplacement, et 3 apprentis. Au 31 décembre 2023, la Communauté de Communes avait 95,3 agents (ETP).

Fin 2024, l'épargne nette (budget principal et budgets annexes bâtiments industriels) s'élève à 5,37 M€ (hors produits de cessions). L'épargne 2024 est impacté notamment par des écritures de régularisations de calcul des stocks en 2024 (2,9 M€ de subventions versées - section de fonctionnement - par le budget annexe ZAE au budget principal et 1,9 M€ d'avances versées - section d'investissement - du budget principal au budget annexe ZAE).

	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ANNEXE ZAE	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT		2,9 M€ ←	2,9 M€	
INVESTISSEMENT	1,9 M€			▶ 1,9 M€

5 LE BUDGET PRINCIPAL

5.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

5.1..1 Dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024 (BP + BS + DM)	CFU 2024	Ev° CA 2023/2024
011	Charges à caractère général	1 969 365,16	3 005 253,00	2 262 225,83	14,87%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 091 710,55	4 647 292,00	4 555 661,61	11,34%
014	Atténuations de produits	2 967 396,11	2 980 000,00	2 978 233,11	0,37%
65	Autres charges de gestion courante	2 175 856,74	2 568 884,83	1 781 695,58	-18,12%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		11 204 328,56	13 201 429,83	11 577 816,13	3,33%
66	Charges financières	35 282,69	38 000,00	30 008,41	-14,95%
67	Charges exceptionnelles	100,00	5 000,00	291,91	191,91%
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	6 000,00	5 000,00	-	-100,00%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		11 245 711,25	13 249 429,83	11 608 116,45	3,22%
042	Opérations ordre transfert entre sections	551 005,45	650 000,00	578 074,07	4,91%
023	Virement à la section d'investissement	-	5 239 734,98	-	
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		551 005,45	5 889 734,98	578 074,07	4,91%
TOTAL		11 796 716,70	19 139 164,81	12 186 190,52	3,30%

CFU 2024

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en augmentation par rapport à 2023 (+14,87%). Elles comprennent les dépenses structurelles (voirie, fournitures de petits équipements, maintenance, les formations ...)

Les principales dépenses qui ont augmenté en 2024 sont :

- L'entretien de la voirie (+ 47%) : impact des travaux de réparation du pont du de Médréac (vélorail),
- Les fournitures de petits équipements et autres fournitures non stockées pour les petits travaux/entretiens effectués en régie par le service technique,
- Les frais de maintenance,
- Les formations (notamment des formations aux logiciels métiers et formations des bibliothécaires pour la mise en réseau des bibliothèques).

A l'inverse, certaines charges ont diminué :

- Les coûts de l'énergie (électricité et gaz) avec une légère diminution des tarifs en 2024,
- La consommation d'eau (en 2023, paiement des factures d'eau pour la piscine intercommunale),
- L'entretien des réseaux (en 2023, remise en état de la réserve incendie La Brohinière),
- Les voyages et les déplacements (pas de déplacement dans le cadre de la coopération décentralisée en 2024).

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de + 11,34 % par rapport à 2023 :

- Effet du GVT (Glissement vieillesse technicité),
- Impact sur une année complète des créations de postes 2023 (conseiller numérique),
- Création de postes en 2024 : chargé de mission diagnostic petite enfance (CDD), chargé de mission culture (CDD 1 an), agent de maîtrise voirie (réorganisation service bâtiment),
- Augmentation de 5 points d'indice au 01/01/2024 pour tous les agents,
- Augmentation des taux d'assurance statutaire,

- Mise en place de l'enveloppe de protection sociale complémentaire (contrat CDG prévoyance).

A noter que certains des nouveaux postes sont subventionnés ou co-financés.

DEPENSES DU PERSONNEL sur 3 budgets : PRINCIPAL + EAU + ESPACE ENTREPRISES (BIC)

	CA 2023	CA 2024
DEPENSES*	4 127 110 €	4 555 661 €
RECETTES**	1 447 495 €	1 633 023 €
DEPENSES NETTES	2 679 615 €	2 922 638 €

* *salaires chargés + charges annexes (assurance statutaires- COS 35 – Titres Restaurant- Médecine professionnelle – Personnel extérieur – FIHPHP (Fonds d'insertion handicap)*

Non compris dépenses RH du chapitre 011 : formations, frais de déplacement et chèques Cadhoc

** *Recettes chiffrées estimées :*

- *Financements extérieurs des postes RPE, Petite enfance, Maisons de la petite enfance, LAEP, Jeunesse, coordinateurs jeunesse et petite enfance, AAGV, environnement, Espace France Service, assainissement*
- *Charges des postes refacturées : Pays/poste entretien locaux et accueil Manoir, poste ADS, chargé de mission « petites villes de demain », mise à disposition CEPB*
- *Remboursements assurances congés maternité et arrêts maladies, récupération part agent/titres restaurant, compensation Supplément Familial de Traitement (SFT), remboursement charges, remboursement CNRACL/agent détaché.*

A noter cependant que l'augmentation des recettes n'est pas proportionnelle à l'augmentation des dépenses en raison d'un plafonnement des subventions et d'une absence de fléchage de la subvention par chapitre de dépenses.

Les atténuations de produits (chap. 014) sont en légère augmentation de 0,37% (soit + 11 K€) par rapport à l'exercice 2023 (remboursement du trop perçu en 2023 de la fraction de TVA de l'ex Taxe d'Habitation et CVAE).

Les atténuations de produits concernent les transferts de fiscalité entre communes et EPCI (attributions de compensation, dotations de solidarité communautaire) et les prélèvements effectués sur les recettes fiscales (prélèvements FNGIR).

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Reconduction du montant des attributions de compensations 2023, soit 2 131 K€.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Reconduction de l'enveloppe DSC à 514 K€ avec comme critères de répartition de l'enveloppe : 45% pour la part écart de revenu par habitant, 35% pour la part insuffisance de potentiel financier par habitant et 20% d'effort fiscal.

FOND NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)

Le FNGIR, mécanisme de redistribution : les collectivités « gagnantes » financent les pertes des collectivités « perdantes » du fait de la réforme de la taxe professionnelle en 2014. Le FNGIR de 293 K€ reste stable depuis 2015.

Diminution des **autres charges de gestion courante (chap. 65)** de -18,12 % par rapport à 2023 en raison de :

- L'absence de formations pour les élus,
- La baisse des subventions de fonctionnement versées concerne notamment la SPL Tourisme Saint-Méen Montauban (pour rappel le solde de la subvention 2022 avait été versé en 2023),
- La baisse des dépenses liées à la contribution de l'exploitation de la piscine communautaire (DSP) par rapport à 2023 : indemnité d'interruption du service public pour cause covid versée en 2023 et rattachement en 2023 de la charge (car facture non reçue) de la compensation énergie sur-estimée.

Malgré tout, certaines dépenses ont augmenté (licences des logiciels, contribution au Pays de Brocéliande, versement de subventions aux budgets annexes BIC et ZAE...).

Les charges financières (chapitre 66) sont constituées des intérêts des emprunts et ligne de trésorerie. Elles ont diminué de 14,95 % par rapport à 2023.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) comprennent l'annulation d'un titre sur l'exercice en cours (remboursement d'un trop payé sur un titre émis).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) comprennent principalement les dotations aux amortissements.

5.1..2 Recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024 (BP + BS + DM)	CFU 2024	Ev° CA 2023/2024
013	Atténuations de charges	171 060,04	158 717,00	195 419,33	14,24%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	309 232,30	349 434,00	309 190,93	-0,01%
73	Impôts et taxes	5 011 841,20	5 211 816,00	5 003 959,20	2,00%
731	Impositions directes	3 927 625,00	4 028 811,00	4 113 876,00	
74	Dotations et participations	4 516 982,54	4 557 276,00	4 606 332,83	1,98%
75	Autres produits de gestion courante	515 105,21	3 191 438,11	3 092 668,42	500,40%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		14 451 846,29	17 497 492,11	17 321 446,71	19,86%
76	Produits financiers	84,69	85,00	146,28	72,72%
77	Produits exceptionnels	10 254,50	5 000,00	11 823,14	15,30%
78	Reprises provisions semi-budgétaires			500,00	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		14 462 185,48	17 502 577,11	17 333 916,13	19,86%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	40 547,36	50 000,00	50 591,93	24,77%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		40 547,36	50 000,00	50 591,93	24,77%
TOTAL		14 502 732,84	17 552 577,11	17 384 508,06	19,87%
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 590 706,83	1 586 587,70	1 586 587,70	-0,26%
TOTAL DES RECETTES CUMULES		16 093 439,67	19 139 164,81	18 971 095,76	17,88%

CFU 2024

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont en augmentation de 14,24% par rapport à 2023. Elles correspondent principalement aux remboursements des indemnités journalières liées aux arrêts maladies, au versement du fond national de compensation du supplément familial de traitement.

Les recettes des services (chapitre 70) sont stables (-0,01%) par rapport à 2023.

Les produits des impôts et taxes et des impositions directes (chapitre 73 et 731) sont en augmentation de 2 % (soit +178 K€) par rapport à 2023.

Les produits des rôles supplémentaires ou complémentaires qui concernent l'imposition particulière faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée ont diminué par rapport à 2023 (-17 K€ par rapport à 2023).

FISCALITE MENAGE

Le produit de la fiscalité ménage, composée de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire, la fraction de TVA (suite à la suppression de la TH sur les résidences principales) et des taxes foncières (également payées par des acteurs économiques), progresse de 1,05% par rapport à 2023, soit un rendement fiscal supplémentaire – à taux d'imposition constants – de 44 K€.

FISCALITE ECONOMIQUE

Le produit de la fiscalité économique, composée de la fraction de TVA - CVAE (suite à la suppression de la CVAE), de la CFE, de la TASCOM et de l'IFER, augmente de 3,62% par rapport à 2023, soit un rendement fiscal – à taux d'imposition constant (sauf pour la TASCOM dont le coefficient de modulation est passé de 1 à 1,05 en 2024) – de 157 K€.

FPIC

Le reversement prend en compte l'effort fiscal et l'éligibilité dépend d'un rang au regard d'un indicateur synthétique composé du revenu par habitant, du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal. L'ensemble intercommunal de la CCSMM était l'an passé classé 293^{ème} sur 745 éligibles (en 2023, la CCSM était au rang 286^{ème} sur 745). En 2024, baisse de 6 K€ par rapport à 2023 du FPIC.

Les dotations et participations (chapitre 74) augmentent de 1,98% (soit + 89 K€) par rapport à 2023. Ce chapitre comprend la DGF, les subventions et participations, les allocations compensatrices et le FDTP.

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a augmenté de 5,90 % par rapport à 2023, soit + 64 K€ / 2023.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES*

Les compensations fiscales ont augmenté de + 3,90% / 2023 (soit + 69 K€) : l'augmentation concerne notamment la compensation d'exonération des locaux industriels - en application de la loi de finances pour 2021, les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises sont réduites à 50 % des valeurs locatives des établissements industriels.

FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TP (FDTP)

L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle est en diminution avec - 8,88 % (soit - 6 K€) par rapport à 2023.

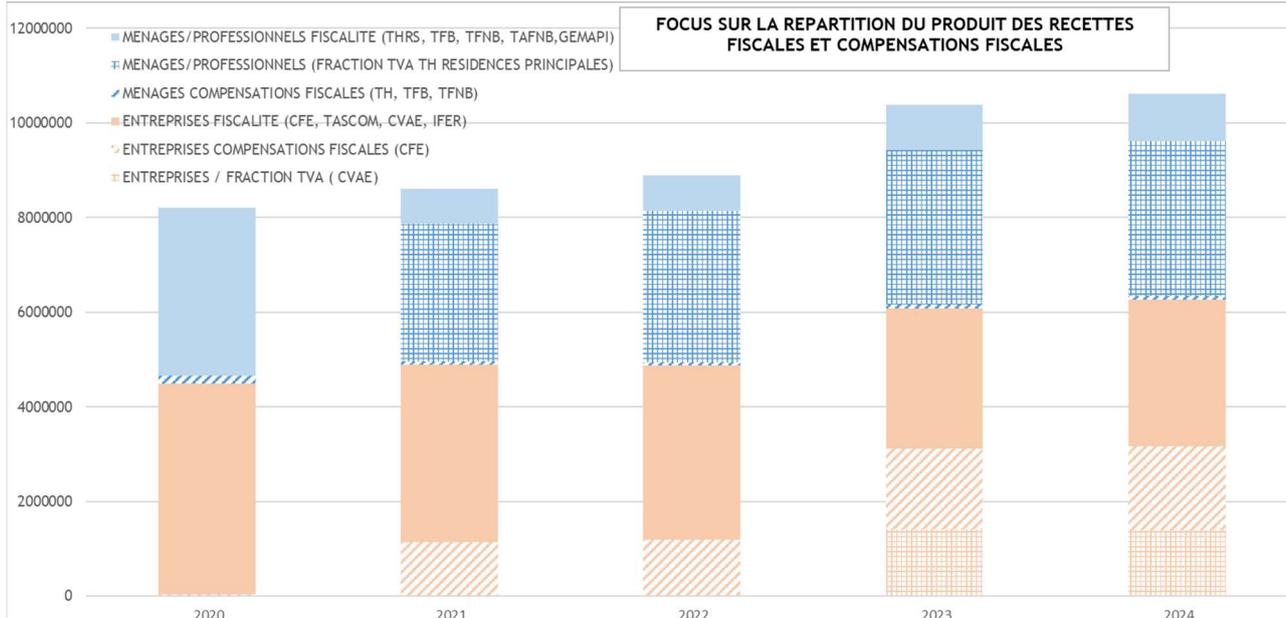
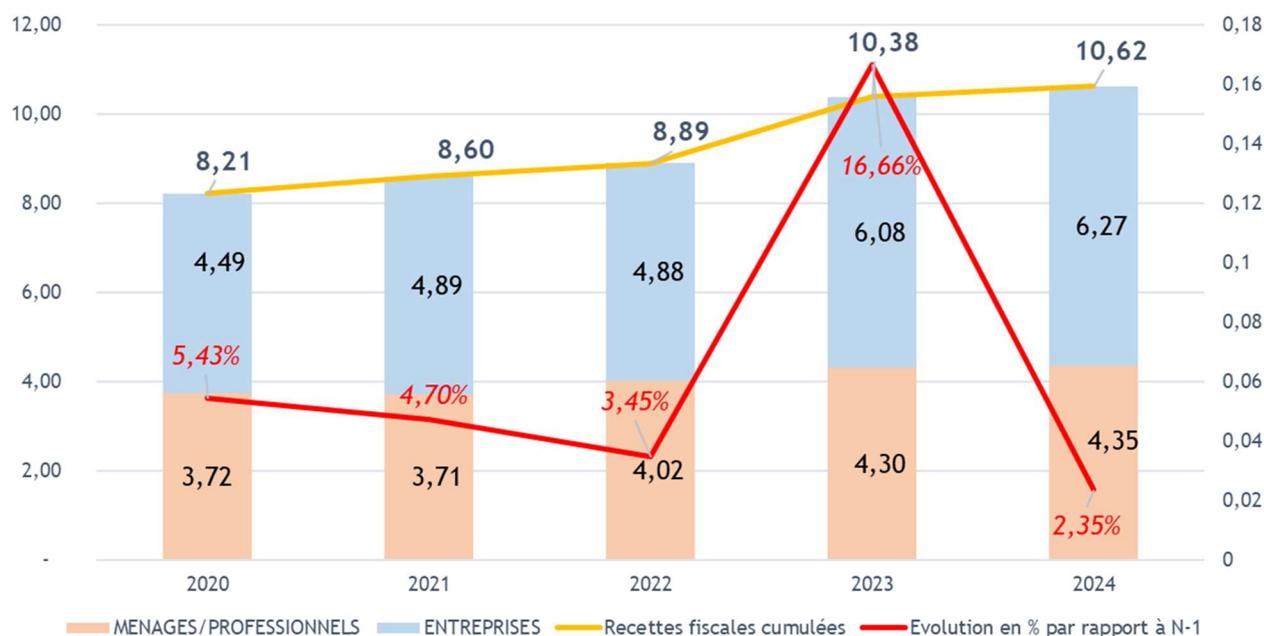
SUBVENTIONS DES PARTENAIRES

Les subventions des partenaires ont diminué de 5,97 % par rapport à 2023, soit - 90 K€.

Cette diminution est notamment consécutive à la baisse ou suppression de financement du DEPARTEMENT 35 de - 125 K€ / 2023 concernant le service PAE, le festival mêmes d'automne, les maisons de la petite enfance (le département subventionne les structures petite enfance en fonction de critères de vulnérabilité), par la fin des participations des communes au titre de l'étude PVD financée par la CCSMM (- 49 K€ / 2023), par la baisse de financement de la CAF pour le fonctionnement du relais petite enfance (RPE) de - 12 K€ / 2023 (passage à temps partiel d'un agent) et pour les dépenses de coordination de - 21 K€ / 2023.

Cette diminution est toutefois atténuée par une augmentation des aides de la CAF pour le fonctionnement des maisons de la petite enfance (+ 112 K€ / 2023) : impacts de la revalorisation de la prestation de service (PS), paiement du projet AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle), baisse du tarif moyen compensé par la CAF.

Evolution globale du produit des recettes fiscales y compris compensations (en millions d'euros)



Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent les revenus des immeubles, et concessionnaires, les produits divers de gestion courante et les excédents estimés sur les ventes conclues sur certains budgets annexes.

La hausse des recettes des autres produits de gestion courante (+ 2,58 M€ / 2023) s'explique principalement par des reversements exceptionnels sur l'année 2024 (régularisation du mode de calcul des stocks) de subventions du budget annexe ZAE au budget principal et par le remboursement du sinistre du pont de Médréac.

Les produits financiers (chapitre 76) correspondent aux intérêts de parts sociales.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont en augmentation de 2 K€ par rapport à 2023 et concernent des cessions d'immobilisations.

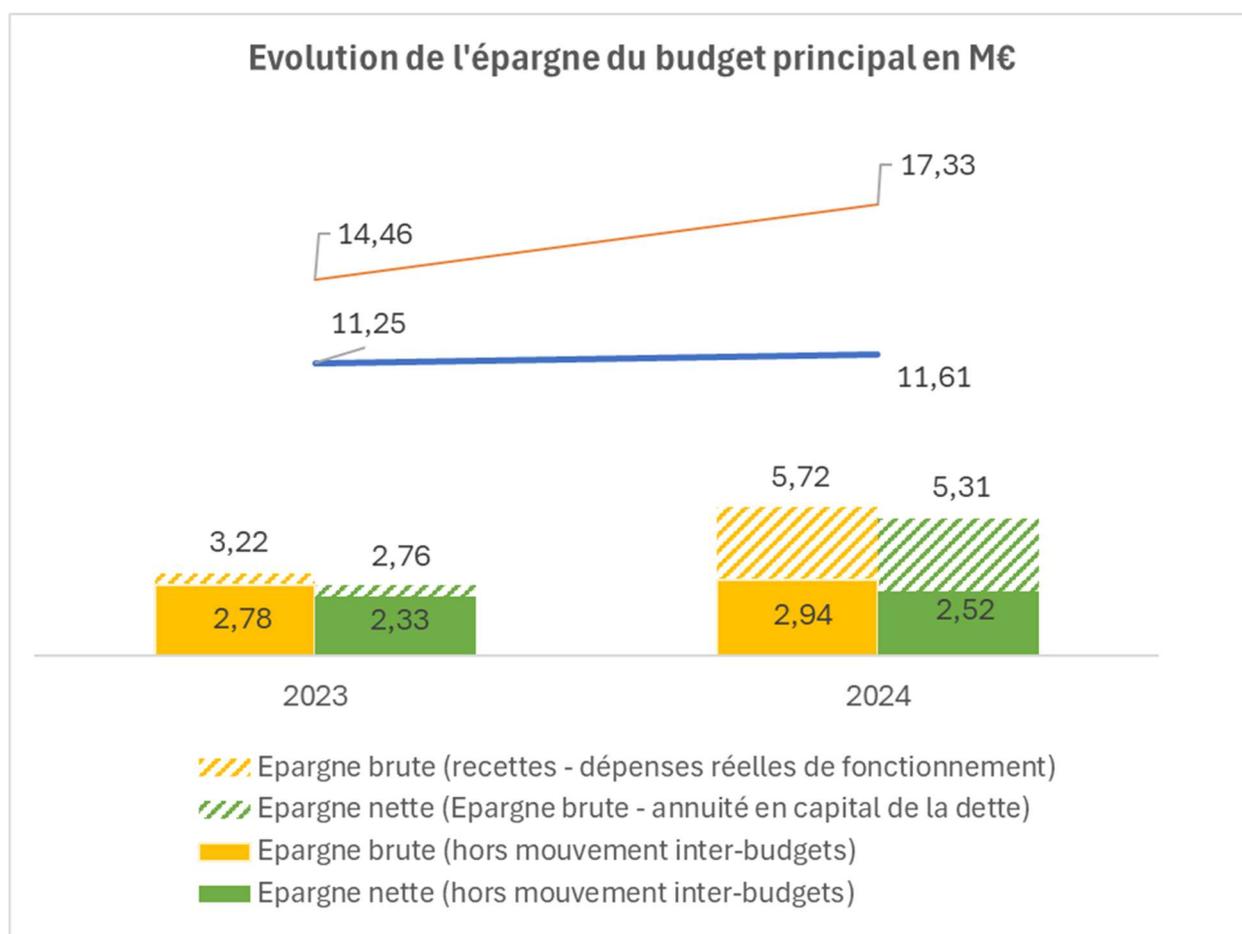
Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042) correspondent aux amortissements de subventions d'équipement transférables.

5.2 L'EPARGNE

	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
Recettes réelles	14 462 185,48	17 502 577,11	17 333 916,13
Dépenses réelles	11 245 711,25	13 249 429,83	11 608 116,45
Epargne brute ¹	3 216 474,23	4 253 147,28	5 725 799,68
Cessions d'immobilisations		-	2 080,00
Epargne brute¹ (hors c/ 775 de cessions d'immobilisations)	3 216 474,23	4 253 147,28	5 723 719,68

¹ Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute 2024 du budget principal est de 5,72 M€, soit une augmentation de 77,95 % par rapport à 2023 (2,94 M€ d'épargne brute sans les mouvements inter-budgets).



5.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024	Ev° 2023/2024
16	Emprunts et dettes assimilées	456 688,41	435 795,00	424 082,57	-7,14%
20	Immobilisations incorporelles	189 316,77	1 111 964,79	473 699,85	150,22%
204	Subventions d'équipement versées	464 384,40	3 188 447,94	1 816 862,60	291,24%
21	Immobilisations corporelles	659 545,30	410 760,32	263 243,00	-60,09%
23	Immobilisations en cours	1 163 117,22	1 741 762,03	1 009 917,49	-13,17%
27	Autres immobilisations financières	221 713,90	2 166 138,27	1 949 394,79	779,24%
45	Opérations pour compte de tiers	248 636,61	384 543,56	100 005,67	-59,78%
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 403 402,61	9 439 411,91	6 037 205,97	77,39%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 547,36	50 000,00	50 591,93	24,77%
041	Opérations patrimoniales		20 000,00	17 147,64	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	40 547,36	70 000,00	67 739,57	67,06%
	TOTAL	3 443 949,97	9 509 411,91	6 104 945,54	77,27%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 210 717,19	1 171 353,43	1 171 353,43	-3,25%
	TOTAL	4 654 667,16	10 680 765,34	7 276 298,97	56,32%

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 6,04 M€ en 2024.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024	Ev° 2023/2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	265 427,95	307 195,61	209 533,56	-21,06%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 154 850,15	2 710 135,27	2 710 135,27	25,77%
13	Subventions d'investissement	342 488,21	492 166,31	263 787,13	-22,98%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	677 005,39	2 350,00	56,67%
20	immobilisation incorporelles	2 508,00	-		-100,00%
27	Autres immobilisations financières	40 234,97	18 477,99	6 250,41	-84,47%
45	Opérations pour compte de tiers	125 299,00	566 049,79	116 130,00	-7,32%
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 932 308,28	4 771 030,36	3 308 536,37	12,83%
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	-	5 239 734,98		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	551 005,45	650 000,00	578 074,07	4,91%
041	Opérations patrimoniales	-	20 000,00	17 147,64	
	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	551 005,45	5 909 734,98	595 221,71	8,02%
	TOTAL	3 483 313,73	10 680 765,34	3 903 758,08	12,07%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	-	
	TOTAL	3 483 313,73	10 680 765,34	3 903 758,08	12,07%

RESULTAT	- 1 171 353,43	-	- 3 372 540,89	188%
-----------------	-----------------------	----------	-----------------------	-------------

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 3,31 M€ en 2024.

Les opérations d'équipement

DESIGNATION OPERATION	Dépense	Recette
☐ REPORT DE L'EXERCICE N-1	1 171 353,43	
Opération financière	1 171 353,43	
☐ ORDRE	67 739,57	595 221,71
Opération financière	67 739,57	595 221,71
☐ OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	100 005,67	116 130,00
Opération financière	100 005,67	116 130,00
☐ OPERATIONS FINANCIERES	2 373 477,36	2 928 269,24
Opération financière	2 373 477,36	2 928 269,24
☐ OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 563 722,94	264 137,13
AIDES COMMERCES ET AGRICULTEURS	59 475,94	22 079,35
ASSAINISSEMENT	222 091,80	122 015,00
AUTRES FONDS DE CONCOURS (DT DERNIER COMMERCE (OR)	100 895,76	
BIBLIOTHEQUES	84 830,87	25 562,00
BRETAGNE TRES HAUT DEBIT	1 019 272,03	
CTMA PROG DE REST° DES COURS D EAU - BV NEAL		0,10
CYBERSECURITE	13 000,26	
EAJE MUEL	401,00	
EQTS INFORMATIQUES BUREAUTIQUES MULTIMEDIAS (OR)	63 275,36	
EQUIPEMENTS MOBILIER ET AGENCEMENTS (OR)	110 507,59	8 000,00
FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE (OR)	262 701,87	
GARE VELO RAIL	49 294,31	
HABITAT-OPERATION PROGRAMMEE DE L HABITAT	9 009,00	13 417,63
MAISON DES SERVICES AU PUBLIC	5 507,83	
MAISON EX CONSEIL DEPARTEMENTAL	123 597,56	
MATERIELS MUTUALISES		15 602,00
MATERIELS TECHNIQUES (OR)	46 766,57	
MOBILITE PMS	61 695,84	49 311,05
Opération non individualisée	77 589,28	
PLH ETUDES CCSMM	64 176,22	7 800,00
PROGRAMME DE L HABITAT	373 017,00	350,00
RENOVATION AGRANDISSEMENT PISCINE	88 218,98	
SITE INTERNET	32 342,77	
VOIRIE MODERNISATION ET AMENAGEMENT (OR)	696 055,10	
Total général	7 276 298,97	3 903 758,08

BRETAGNE TRES HAUT DEBIT = comprend le versement en 2024 du solde de la 2^{ème} phase 2019-2023

OPFI	OPNI
D001 : Solde d'exécution d'investissement reporté	D21 : transfert du foncier hors ZAC et en zone humide du budget annexe ZAE
D16 : remboursement emprunts/caution...	...
D040 : amortissements	
R10222 : FCTVA	
R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	
D/R27 : avances aux budgets annexes	
D/R45 : opérations comptes de tiers liés aux programmes Breizh bocage et CTMA	

6 LES BUDGETS ANNEXES (montants en € HT)

6.1 BUDGET REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

DEPENSES					
c/	R/O	Libellé	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
011		Charges à caractère général	2 788 697,72	3 018 000,00	3 014 612,36
65		Autres charges de gestion courante	1 973,06	2 000,00	-
67		Charges exceptionnelles	13 225,39	22 000,00	11 038,27
68		Dotations aux amortissements et aux provisions	15 000,00	-	-
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			2 818 896,17	3 042 000,00	3 025 650,63
002		Résultat d'exploitation reporté	-	-	-
TOTAL			2 818 896,17	3 042 000,00	3 025 650,63

RECETTES					
c/	R/O	Libellé	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
70		Produits des services, du domaine et ventes	2 769 614,38	2 950 000,00	3 017 888,47
75		Autres produits de gestion courante	-	-	-
77		Produits exceptionnels	1 695,95	825,47	26 820,91
78		Reprise sur amortissements et provisions	16 012,79	65 870,00	36 538,27
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			2 787 323,12	3 016 695,47	3 081 247,65
002		Résultat d'exploitation reporté	94 063,51	62 490,46	62 490,46
TOTAL			2 881 386,63	3 079 185,93	3 143 738,11

Résultat de l'exercice 62 490,46 37 185,93 118 087,48

Suite à la mise en place de la redevance incitative au 01/01/2015, ce budget annexe reprend :

- en dépenses le montant appelé par les deux SMICTOM (les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets), les provisions pour risques impayés, les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables, les frais de paiements en cartes bancaires.
- en recettes, les redevances ordures ménagères et redevances gros producteurs.

Compte tenu de la nature de ses recettes, ce budget est autonome financièrement. Cela signifie qu'il se finance exclusivement au travers des redevances perçues auprès des usagers.

L'exercice 2024 se clôture avec un excédent d'exploitation de 118 K€ dont une partie issue d'excédents avant la mise en place de la redevance incitative.

Les dépenses et les recettes d'exploitation sont en augmentation en 2024 (en lien avec l'augmentation de la grille tarifaire).

Les dépenses réelles 2024 comprennent 3,01 M€ de participations aux smictom, 825 € de frais bancaires et 11 K€ d'annulations de redevances titrées sur exercices antérieurs.

Les recettes réelles 2024 comprennent 3,02 M€ de redevances, 26 K€ de régularisations de changement d'imputation comptable sollicitées par le SGC de la participation au SMICTOM rattachée à l'exercice et 36 K€ de reprises sur provisions pour risques d'impayés.

6.2 BUDGETS BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La CCSMM permet de soutenir l'activité économique du territoire et le démarrage de nouvelles activités professionnelles en offrant à la location des bâtiments adaptés à une activité professionnelle.

La CCSMM gère à ce jour 9 bâtiments sur le territoire.

DEPENSES			
Chap	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
011 Charges à caractère général	124 028,43	194 646,00	145 726,80
012 Charges de personnel et frais assimilés	25 780,29	21 407,00	20 698,35
65 Autres charges de gestion courante	250,00	1 700,00	338,87
66 Charges financières	59 732,36	70 000,00	54 092,28
67 Charges exceptionnelles	-	2 500,00	146,62
68 Dotations aux provisions et dépréciations	-	13 000,00	12 723,02
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	209 791,08	303 253,00	233 725,94
042 Opérations ordre transfert entre sections	458 081,37	500 000,00	458 735,01
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	458 081,37	500 000,00	458 735,01
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	667 872,45	803 253,00	692 460,95
002 Déficit fonctionnement reporté N-1	2 331,52	75 616,90	75 616,90
	670 203,97	878 869,90	768 077,85
RECETTES			
Chap	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
70 Produits des services, du domaine et ventes	48 200,99	59 700,00	51 461,05
74 Dotations, subventions et participations	-	285 199,90	75 616,90
013 Atténuations de charges	364,80	500,00	-
75 Autres produits de gestion courante	503 496,19	480 970,00	518 483,44
76 Produits financiers	-	-	-
77 Produits exceptionnels	14,29	2 500,00	-
78 Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	552 076,27	828 869,90	645 561,39
042 Opérations ordre transfert entre sections	42 510,80	50 000,00	42 510,80
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	42 510,80	50 000,00	42 510,80
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	594 587,07	878 869,90	688 072,19
002 Excédent fonctionnement reporté N-1	-	-	-
	594 587,07	878 869,90	688 072,19
Résultat de l'exercice			
	- 75 616,90	-	- 80 005,66

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 234 K€ en 2024 et sont en augmentation de 24 K€ par rapport à 2023 :

- augmentation des charges à caractère général : entretien des bâtiments et coût des assurances,
- augmentation des provisions pour risques et charges (loyers impayés d'entreprises en procédure de liquidations judiciaires).

A l'inverse, on peut noter une diminution des charges financières et des charges de personnel (impact sur une année pleine des charges d'un ½ poste d'agent d'accueil à l'espace Le Tissé au lieu d'un poste).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 646 K€ sont en augmentation de 93 K€ par rapport à 2023 (versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de 76 K€, augmentation de l'occupation des ateliers/bureaux et augmentation de l'indice ILC des loyers).

DEPENSES			
Chap	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	351 202,09	369 000,00	357 698,34
21 Immobilisations corporelles	10 313,56	12 450,00	-
23 Immobilisations en cours	37 991,17	165 610,00	51 933,95
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	399 506,82	547 060,00	409 632,29
040 Opérations ordre transfert entre sections	42 510,80	50 000,00	42 510,80
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	42 510,80	50 000,00	42 510,80
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	442 017,62	597 060,00	452 143,09
001 Solde d'exécution reporté N-1	-	-	-
	442 017,62	597 060,00	452 143,09
RECETTES			
Chap	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	1 883,91	74 796,26	3 493,74
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 883,91	74 796,26	3 493,74
040 Opérations ordre transfert entre sections	458 081,37	500 000,00	458 735,01
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	458 081,37	500 000,00	458 735,01
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	459 965,28	574 796,26	462 228,75
001 Solde d'exécution reporté N-1	4 316,08	22 263,74	22 263,74
	464 281,36	597 060,00	484 492,49
<i>Résultat de l'exercice</i>	22 263,74	-	32 349,40

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 410 K€ en 2024.

Les principaux travaux (52 K€) concernent la fabrication et la pose de quatre escaliers en acier pour le bâtiment Le Tissé et les travaux du bâtiment Coézée (aménagement de lignes de vie, menuiseries).

Le montant du remboursement en capital des emprunts est de 351 K€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 K€ en 2024 et concernent l'encaissement de cautions locatives.

6.3 BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (10 ZONES D'ACTIVITES)

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la CCSMM assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques (ZAE) de son territoire. A ce titre la Communauté de Communes a 10 zones d'activités.

Ce budget ZAE a pour vocation de retracer les dépenses d'aménagement et de commercialisation des zones. Il s'équilibre au travers des ventes de terrains et une fois les terrains vendus, l'excédent ou le déficit de la zone est intégré au budget principal de la collectivité. Puis les dépenses d'entretien des zones achevées (voiries, espaces verts...) sont comptabilisées au sein du budget principal.

Au sein de ce budget ZAE, une comptabilité dite « de stock » doit être tenue, permettant de valoriser le stock de foncier au regard du coût des travaux effectués. Ces opérations dites « d'ordre » représentent une part importante de ce budget. Comptabilisées en dépenses et recettes, elles sont neutres budgétairement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				BUDGET TOTAL 2024		
Chap	C/M57	R/O	Libellé M57	CA 2023	(BP/BS/DM)	CFU 2024
Total 011 Charges à caractère général				187 994,90	123 903,53	29 027,18
011	605	R	Achats de matériel, équipements et travaux	102 265,45	102 065,53	20 657,93
011	6015	R	Terrains à aménager	74 204,13	3 705,00	-
011	6045	R	Achats d'études, prestations de services	11 525,32	13 919,00	3 155,25
011	608	R	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement		-	1 000,00
011	6353	R	Impôts indirects		4 214,00	4 214,00
Total 65 Autres charges de gestion courante				431 700,12	2 988 829,11	2 897 632,72
65	65822	R	Reversement de l'excédent des budgets annexes	431 700,12	2 988 729,11	2 897 632,52
65	65888	R	Autres charges diverses de gestion courante		100,00	0,20
Total 66 Charges financières				30 211,44	32 600,00	20 624,15
66	66111	R	Intérêts réglés à l'échéance	30 160,15	31 400,00	20 978,72
66	66112	R	Intérêts - Rattachement des ICNE	51,29	1 200,00	354,57
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				649 906,46	3 145 332,64	2 947 284,05
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections				8 983 509,64	8 329 166,87	8 329 166,87
042	7133	O	Variation des en-cours de production de biens	6 535 230,92	1 524 856,76	1 524 856,76
042	71355	O	Variation des stocks de terrains aménagés	2 448 278,72	6 804 310,11	6 804 310,11
Total 043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				30 211,44	32 600,00	10 405,52
043	608	O	Frais accessoires s/ terrains en cours d'aménagement	30 211,44	32 600,00	10 405,52
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				9 013 721,08	8 361 766,87	8 339 572,39
Total 002 Résultat d'exploitation reporté						
002	002	R	Résultat d'exploitation reporté			
TOTAL FONCTIONNEMENT				9 663 627,54	11 507 099,51	11 286 856,44

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				BUDGET TOTAL 2024		
Chap	C/M57	R/O	Libellé M57	CA 2023	(BP/BS/DM)	CFU 2024
Total 16 Emprunts et dettes assimilées				396 512,39	381 250,41	370 941,15
16	1641	R	Emprunts en euros	356 277,42	375 000,00	364 690,74
16	168751	R	GFP de rattachement	40 234,97	6 250,41	6 250,41
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT				396 512,39	381 250,41	370 941,15
Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections				8 329 166,87	10 664 996,07	10 547 444,36
040	3555	O	Terrains aménagés	6 804 310,11	8 626 965,46	2 035 475,17
040	3355	O	Travaux (travaux en cours)	1 524 856,76	2 038 030,61	8 511 969,19
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT				8 329 166,87	10 664 996,07	10 547 444,36
Total 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
001	001	R	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
TOTAL INVESTISSEMENT				8 725 679,26	11 046 246,48	10 918 385,51

Les dépenses réelles 2024 s'élèvent à 414 K€ (hors subventions et avances du budget principal), dont principalement :

- 29 K€ de travaux/honoraires sur les ZAE (notamment 21 K€ de travaux de viabilisation sur la ZAE LANDUJAN, les travaux de branchements sur ZAE HAUTE BRETAGNE et taxes de plus-value suite à la vente d'un terrain ZAE Le Chêne en 2023),
- 21 K€ de charges financières,
- 365 K€ de remboursements du capital des emprunts.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				BUDGET TOTAL 2024		
Chap	C/M57	R/O	Libellé M57	CA 2023	(BP/BS/DM)	CFU 2024
Total 70 Produits des services, du domaine et ventes				826 645,79	755 678,00	702 387,07
70	7015	R	Ventes de terrains aménagés	826 645,79	755 678,00	702 387,07
Total 74 Dotations, subventions et participations					37 201,93	34 342,15
74	74751	R	GFP de rattachement		37 201,93	34 342,15
Total 75 Autres produits de gestion courante				54 508,47	100,00	
75	7588	R	Autres produits divers de gestion courante	54 508,47	100,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				881 154,26	792 979,93	736 729,22
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections				8 329 166,87	10 664 996,07	10 547 444,36
042	7133	O	Variation des en-cours de production de biens	1 524 856,76	2 038 030,61	2 035 475,17
042	71355	O	Variation des stocks de terrains aménagés	6 804 310,11	8 626 965,46	8 511 969,19
				30 211,44	32 600,00	10 405,52
043	796	O	Transferts charges financières	30 211,44	32 600,00	10 405,52
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				8 359 378,31	10 697 596,07	10 557 849,88
Total 002 Résultat d'exploitation reporté				439 618,48	16 523,51	16 523,51
002	002	R	Résultat d'exploitation reporté	439 618,48	16 523,51	16 523,51
TOTAL FONCTIONNEMENT				9 680 151,05	11 507 099,51	11 311 102,61

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	C/M57	R/O Libellé M57			
			CA 2023		
			BUDGET TOTAL 2024		
			(BP/BS/DM)		
			CFU 2024		
Total 16	Emprunts et dettes assimilées		221 713,90	2 095 342,01	1 949 394,79
16	1641	R Emprunts en euros		-	-
16	168751	R GFP de rattachement	221 713,90	2 095 342,01	1 949 394,79
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			221 713,90	2 095 342,01	1 949 394,79
Total 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		8 983 509,64	8 329 166,87	8 329 166,87
040	3555	O Terrains aménagés	2 448 278,72	6 804 310,11	6 804 310,11
040	3355	O Travaux (travaux en cours)	3 729 379,67	1 524 856,76	1 524 856,76
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			8 983 509,64	8 329 166,87	8 329 166,87
Total 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		142 193,32	621 737,60	621 737,60
001	001	R Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	142 193,32	621 737,60	621 737,60
TOTAL INVESTISSEMENT			9 347 416,86	11 046 246,48	10 900 299,26

Les recettes réelles 2024 s'élèvent à 702 K€ (hors subventions et avances du budget principal), dont :

- 702 K€ de ventes dont :
 - 248 K€ sur ZAE Gautrais Nord
 - 29 K€ sur ZAE Landujan
 - 42 K€ sur ZAE Ville Mouart
 - 383 K€ sur ZAE Haute Bretagne

6.4 BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (PPV)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
011	34,42	810,00	607,48
65	-	10,00	-
67	-	10,00	-
69	973,00	1 000,00	135,00
022	-	100,00	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			742,48
023	-	2 499,09	-
042	1 376,42	1 500,00	1 376,42
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			1 376,42
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			2 118,90
002	-	-	-
TOTAL			2 118,90

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chap	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
16	-	12 227,58	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			-
040	233,56	500,00	233,56
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			233,56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			233,56
001	-	-	-
TOTAL			233,56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
70	2 201,51	2 200,00	2 070,24
75	0,12	10,00	0,50
77	-	-	484,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			2 210,00
042	233,56	500,00	233,56
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			233,56
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			2 788,30
002	3 167,74	3 219,09	3 219,09
TOTAL			6 007,39

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	-	-	-
040 Opérations ordre transfert entre sections	1 376,42	1 500,00	1 376,42
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 376,42	3 999,09	1 376,42
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 376,42	3 999,09	1 376,42
001 Solde d'exécution reporté N-1	8 285,63	9 428,49	9 428,49
	9 662,05	13 427,58	10 804,91

Les dépenses réelles d'exploitation 2024 s'élèvent à 742,48 € et concerne l'entretien et nettoyage des panneaux photovoltaïques

Les recettes réelles d'exploitation 2024 s'élèvent à 2 254,74 € et concernent la revente de l'électricité et le remboursement d'impôts sur les sociétés versés.

6.5 BUDGET EAU

SECTION D'EXPLOITATION

Code	Libellé	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
	Fonctionnement.	1 222 456,25	0,00	1 626 631,56
	Dépense.	2 413 480,05	3 339 446,25	1 531 708,20
011.	Charges à caractère général	379 760,22	921 400,00	577 243,07
012.	Charges de personnel et frais assimilés	9 619,56	34 765,00	34 607,32
022.	Dépenses imprévues	0,00	70 000,00	0,00
65.	Autres charges de gestion courante	0,00	6 000,00	551,39
66.	Charges financières	41 831,87	70 000,00	59 884,45
67.	Charges exceptionnelles	537,82	56 200,00	4 199,65
	DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	431 749,47	1 158 365,00	676 485,88
023.	Virement à la section d'investissement	0,00	1 181 081,25	0,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 981 730,58	1 000 000,00	855 222,32
	DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1 981 730,58	2 181 081,25	855 222,32
	Recette.	3 635 936,30	3 339 446,25	3 158 339,76
013.	Atténuations de charges	137,60	690,00	163,20
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	1 698 094,02	1 854 000,00	1 853 907,18
74.	Subventions d'exploitation	0,00	210 000,00	55 642,25
75.	Autres produits de gestion courante	2 559,84	2 300,00	2 141,17
77.	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	1 700 791,46	2 066 990,00	1 911 853,80
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 180,08	50 000,00	24 029,71
	RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	22 180,08	50 000,00	24 029,71
002.	Résultat d'exploitation reporté	1 912 964,76	1 222 456,25	1 222 456,25

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 676 K€ en 2024. Cette augmentation des dépenses de plus de 245 K€ s'explique essentiellement par le recrutement du poste vacant et le versement de 170 K€ d'indemnité pour la protection des captages

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 1,91 M€ en 2024 (1,70 M€ en 2023).

Cette augmentation s'explique par la perception d'une subvention périmètre protection des captages de la Bouexière (acompte de 55 K€), et le rattrapage de la récupération des ventes d'eau de 2020 à 2023 auprès de l'Eau du Bassin Rennais et le SIAEP de l'Hyvet.

Le résultat de clôture de la section d'exploitation est de + 1 626 631.56 € (contre 1 222 456.25€ en 2023).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	CA 2023	BUDGET TOTAL 2024	CFU 2024
Investissement.		1 168 158,61	-	764 425,15
Dépense.		2 134 849,65	4 195 218,99	1 472 172,70
020.	Dépenses imprévues	0,00	70 000,00	0,00
041.	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
16.	Emprunts et dettes assimilées	231 893,87	260 000,00	231 080,67
20.	Immobilisations incorporelles	11 025,00	40 000,00	9 850,00
21.	Immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	3 542,00
23.	Immobilisations en cours	1 214 643,94	3 755 218,99	1 203 670,32
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 457 562,81	4 145 218,99	1 448 142,99
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 180,08	50 000,00	24 029,71
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		22 180,08	50 000,00	24 029,71
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	655 106,76	0,00	0,00
Recette.		3 303 008,26	4 195 218,99	2 236 597,85
10.	Dotations, fonds divers et réserves	919 680,95	0,00	0,00
13.	Subventions d'investissement	399 794,38	157 535,00	213 216,92
16.	Emprunts et dettes assimilées	0,00	567 194,13	0,00
21.	Immobilisations corporelles	105,99	0,00	0,00
23.	Immobilisations en cours	1 696,36	121 250,00	0,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 321 171,69	845 979,13	213 216,92
021.	Virement de la section d'exploitation	0,00	1 181 081,25	0,00
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 981 730,58	1 000 000,00	855 222,32
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 981 730,58	2 181 081,25	855 222,32
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	1 168 158,61	1 168 158,61

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1,45 M€ en 2024 (1,46 M€ en 2023).

Les principaux travaux et études réalisés (1,22 M€ en 2024) sont :

- Rénovation usines de potabilisation (84 K€)
- Le programme de renouvellement du réseau et branchements (930 K€)
- Accord cadre à bon de commande travaux eau potable (183 K€)

Le montant du remboursement en capital des emprunts est de 231 K€ en 2024.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 213 K€ en 2024 (1,32 M€ en 2023) dont 74K€ de subventions d'investissement (compteurs de sectorisation), 90 K€ sur le programme de renouvellement du réseau et 49 K€ sur la participation des travaux sur l'accord cadre à bon de commande. En 2023, elles étaient de 1,32 M€.

En 2024, il n'y a pas eu d'excédent de fonctionnement capitalisé (919 K€ en 2023), d'où la baisse des recettes réelles d'investissement entre 2023 et 2024.

L'excédent de clôture de la section d'investissement est de 764 425.15 € (contre 1 168 158,61 € en 2023)

Les opérations d'équipement (Budget EAU)

Code	Libellé	CA 2023	CFU 2024
16.	Emprunts et dettes assimilées	231 893,87	231 080,67
20.	Immobilisations incorporelles	11 025,00	9 850,00
22228.	NVELLE UNITE TRAITEMENT USINES SAUDRAIE& BOUEXIERE	7 650,00	0,00
22229.	PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU (OR)	3 375,00	0,00
21223.	AMELIORATION USINES POTABILISATION/RESERVOIRS ET DES ABORDS		9 850,00
21.	Immobilisations corporelles	0,00	3 542,00
OPNI	Opération non individualisée		3 542,00
23.	Immobilisations en cours	1 214 643,94	1 203 670,32
17204.	CREATION D'UNE STATION DECARBONATATION TIZON	37 670,17	0,00
18210.	REHABILITATION DU RESERVOIR DE MEDREAC	0,00	0,00
20214.	PROGRAMME 2020 - RENOUVELLEMENT RESEAU	24,82	0,00
21218.	PROGRAMME 2021 - RENOUVELLEMENT RESEAU	266,03	0,00
21221.	COMPTEURS DE SECTORISATION DU RESEAU	213 827,59	0,00
21222.	TRAVAUX DE PROTECTION DES CAPTAGES (DUP)	0,00	4 262,84
21223.	RENOVATION USINES DE POTABILISATION	0,00	84 290,00
21224.	ACCORD CADRE BONS DE COMMANDE 2021 PERIODE3	2 647,95	0,00
22225.	PROGRAMME 2022 Renouvellement réseau	30 220,45	237,66
22226.	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENTS - PROGRAMME 2022	9 895,74	0,00
22227.	ACCORD CADRE BONS DE COMMANDE 2022-2023	23 572,95	0,00
23226.	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENTS (OR)		4 825,40
23229.	PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU (OR)	761 449,61	925 179,27
22229.	PROGRAMME 2023 - RENOUVELLEMENT RESEAU	7 382,48	840,08
23230.	ACCORD CADRE BONS DE COMMANDE (OR)	127 686,15	183 277,87
24002.	RESERVOIR MONTAUBAN LA FOSSE AU LOUP		757,20
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 457 562,81	1 448 142,99

Recette.		3 303 008,26	2 236 597,85
10.	Dotations, fonds divers et réserves	919 680,95	0,00
13.	Subventions d'investissement	399 794,38	213 216,92
21221.	COMPTEURS DE SECTORISATION DU RESEAU	0,00	73 985,00
22227.	ACCORD CADRE BONS DE COMMANDE 2022-2023 (OR)	6 816,79	0,00
23229.	PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU (OR)		89 732,00
23230.	ACCORD CADRE BONS DE COMMANDE 2023-2024 (OR)	27 667,89	49 499,92
24001.	TELERELEVE EAU	365 309,70	0,00
21.	Immobilisations corporelles	105,99	0,00
OPNI.	Opération non individualisée	105,99	0,00
23.	Immobilisations en cours	1 696,36	0,00
17204.	CREATION D'UNE STATION DECARBONATATION TIZON	1 696,36	0,00
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 321 171,69	213 216,92

7 LE BUDGET VERT

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

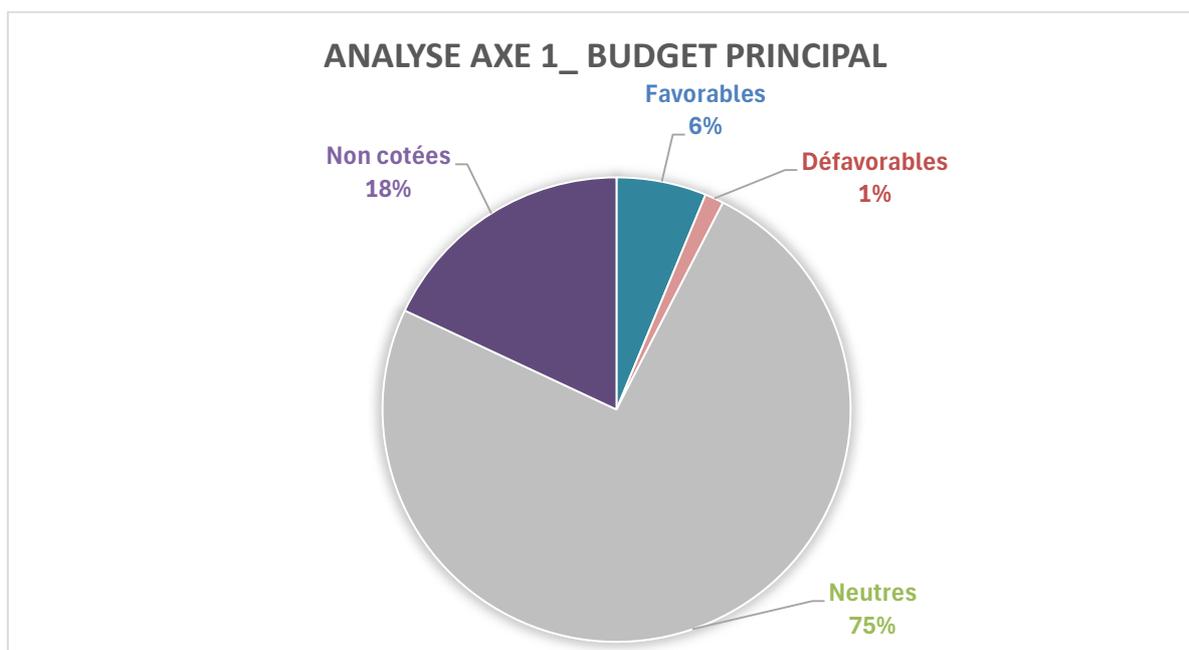
Pour rappel, l'analyse doit porter sur 6 axes intégrés progressivement jusqu'en 2028 :

1. L'atténuation du changement climatique  à compter de l'exercice 2024
 2. L'adaptation au changement climatique  à compter de l'exercice 2025
 3. L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
 4. La transition vers une économie circulaire
 5. La prévention et le contrôle de la pollution
 6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes
-  à compter de l'exercice 2026

Pour l'année 2024, seules les dépenses réelles exécutées à aux comptes suivants des budgets principaux et annexes sont à analyser :

2031 « Frais d'études »
2111 « Terrains nus »
2115 « Terrains bâtis »
2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »
21312 « Bâtiments scolaires »
21318 « Autres bâtiments publics »
21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »
21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »
2138 « Autres constructions »
2151 « Réseaux de voirie »
2152 « Installations de voirie »
21821 « Matériel et transport ferroviaire »
21828 « Autres matériels de transport »
2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »
2313 « Constructions en cours »
2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »
2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours »

Budget principal :



La forte proportion de classement en « neutre » s'explique principalement par les dépenses d'investissement d'entretien de voirie pour un montant de 580 K€.

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	302 442,38	53 308,20	0,00	40 168,10	208 966,08
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	401,00	0,00	0,00	401,00	0,00
A125 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	856 686,01	18 085,40	15 088,10	823 512,51	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 159 529,39	71 393,60	15 088,10	864 081,61	208 966,08

Budget bâtiments industriels :

L'ensemble des dépenses sur le budget bâtiments industriels est coté « neutre ».

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	51 933,95	0,00	0,00	51 933,95	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		51 933,95	0,00	0,00	51 933,95	0,00